

Une délégation de la FNEC FP-FO a été reçue le vendredi 18 mars au ministère par le Directeur général des Ressources humaines et son adjoint. De nombreux points ont été abordés :

Salaires, ISSR

FO : Avec sa fédération générale de fonctionnaires, la FNEC FP-FO revendique sans relâche le dégel du point d'indice d'au moins 20 % pour compenser la perte de pouvoir d'achat. En cette période d'augmentation sans précédent du prix de l'essence, le gouvernement a décidé de revaloriser de 10 % les frais de déplacement, ce qui est encore tout à fait insuffisant. Pour autant et malgré nos demandes répétées, le ministère n'a annoncé aucune augmentation de l'ISSR, ce qui est inacceptable. Nous revendiquons une augmentation significative de l'indemnité de sujétion spéciale de remplacement par la revalorisation du taux journalier moyen de l'ISSR qui n'a pas été augmenté depuis de très nombreuses années.

MEN : Nous entendons votre demande concernant l'ISSR. Elle est à l'étude et nous regardons si elle est possible car ce type de revalorisation « chiffre vite ».

Listes complémentaires

FO : Suite à l'importante mobilisation du 13 janvier, 800 lauréats du concours du premier degré sur la liste complémentaire ont été recrutés. Cela répond à une revendication portée par la FNEC FP-FO de longue date mais ce n'est pas suffisant pour répondre à l'urgence de la situation et au manque de remplaçants. En effet :

- Les listes complémentaires sont limitées, voire inexistantes dans certaines académies ;
- Aucune annonce n'a été effectuée concernant les lycées et collèges, pourtant eux aussi placés dans des situations intenable ; rien non plus concernant les PsyEN ;
- Qu'en est-il des 96 listes complémentaires dans l'enseignement privé ?
- Qu'en est-il pour tous les autres personnels : AS, Infirmières, médecins, administratifs... Lors du point sanitaire, le représentant du ministre a indiqué que le recrutement des « vacataires administratifs était en bon ordre ». Au contraire, nous avons des retours indiquant qu'il n'y a pas de recrutement. Qu'en est-il ?

Nous réitérons donc notre demande, déjà effectuée dans notre courrier du 20 janvier, de recruter tous les candidats des listes complémentaires, de tous les concours et de réabonder ces listes complémentaires. Le recrutement doit être à hauteur des besoins pour que chaque personnel absent soit remplacé et que des recrutements en urgence puissent être effectués dans tous les corps. Quels recrutements sont envisagés pour les UPE2A en lien avec la situation en Ukraine par exemple ?

Ministère (MEN) : Nous n'envisageons pas à ce stade de nouveaux recrutements. L'utilisation des listes complémentaires du premier degré a été déjà difficile à mettre en place. C'est notamment très perturbant pour les étudiants. Nous l'avons fait quand même. Les listes complémentaires sont épuisées dans le premier et second degré. Vous demandez le ré-abondement. Nous vous avons répondu que le jury est souverain et que ce n'est pas possible. De plus, le niveau des concours est parfois très bas donc ce n'est pas souhaitable. Nous travaillons sur le vivier de contractuels. Il y a des départements où l'épidémie repart donc nous avons conscience des besoins. Concernant les vacataires administratifs, nous vous transmettrons rapidement le bilan.

FO : Vous nous répondiez, il y a peu, qu'il était impossible d'utiliser les listes complémentaires sauf pour remplacer les stagiaires démissionnaires. La suite a montré que c'était possible. [Le ministère le reconnaît.] Il y a de nombreux concours où le niveau n'est pas bas et pourtant les listes complémentaires sont faibles ou inexistantes. Ce n'est pas une question de jury mais d'orientation budgétaire. Nous contestons le choix du ministère de privilégier la contractualisation. Il est tout à fait possible de reprendre le classement de ces concours et de prolonger la liste complémentaire. Il est aussi possible d'organiser un concours exceptionnel.

Postes

FO : Les postes manquent partout. Des mobilisations ont lieu contre des DHG intenable, contre des fermetures de postes, de classes. La FNEC FP-FO revendique l'arrêt des fermetures et l'ouverture de tous les postes nécessaires. Les listes complémentaires des concours doivent être beaucoup plus importantes que celles de cette année scolaire. Compte tenu de la réforme des concours du ministre, nous sommes également très inquiets de la baisse du nombre de candidats. La FNEC FP-FO revendique l'abrogation de cette réforme du concours tout comme elle revendique l'abrogation de la masterisation des concours enseignants. Pour la FNEC FP-FO, seul le retour à un recrutement BAC+3 avec une vraie année de formation rémunérée et une réelle revalorisation des salaires permettraient d'en finir avec l'assèchement des concours.

MEN : Nous vous confirmons qu'il y a une baisse des inscrits, en particulier pour le CRPE. C'est lié au recul de M1 au M2 du concours comme vous le pointez mais aussi à l'attractivité. Nous vous communiquerons les chiffres prochainement.

FO : Nous avons pris connaissance de dispositifs "e-remplaçants" (des enseignants qui occuperaient des postes pour effectuer uniquement des cours en distanciel) dans les Côtes-d'Armor, dans l'académie de Nancy-Metz... La FNEC FP-FO rappelle que le télé enseignement ne repose sur aucune base réglementaire. Ce n'est pas de l'enseignement. Nous demandons l'abandon de ces expérimentations.

MEN : Lors des discussions sur le télétravail, nous vous avons donné raison sur ce point alors que ce n'était pas la position partagée par d'autres organisations. Il n'y a pas de consigne de notre part par rapport à ce dispositif. Ce sont des expérimentations locales innovantes qui nous semblent intéressantes. Mais nous ferons remonter votre demande au ministre.

AED et prolongation des contrats au-delà de 6 ans

FO : Un nouveau texte est en préparation. Comment faire pour qu'aucun AED ne soit empêché de prolonger son contrat s'il souhaite le faire ?

MEN : Le texte réglementaire n'est pas encore paru. Nous allons faire au plus vite. La plupart des AED sont recrutés par année scolaire donc ce sera fait avant la date butoir.

Obligation vaccinale

FO : Les personnels suspendus (Infirmiers, médecins, psyEN, enseignants spécialisés) seront-ils réintégrés conformément à l'avis majoritaire du CHSCTM ? Alors que les mesures restrictives sont en train d'être levées, cette interprétation zélée de la loi, qui a été appliquée de manière moins coercitive dans d'autres ministères, n'a plus aucun sens. Nous avons besoin de tous les personnels.

MEN : Il y a la loi et nous avons le sentiment de l'appliquer de la bonne manière. Là aussi, nous ferons remonter votre demande mais il n'y a pas à notre connaissance de changement de politique sur cette question.

AESH

FO : Nos revendications concernant les AESH, un vrai statut, un vrai salaire, l'abandon des PIAL... sont connues. Nous avons écrit au ministre au sujet de problème de recrutement d'AESH. Dans certaines académies (Orléans-Tour, Rouen, Caen...), l'administration indique que les enveloppes seraient épuisées. Qu'en est-il ?

MEN : Votre courrier est remonté au cabinet du ministre. Nous sommes en train de faire le point et vous tiendrons informés rapidement.

FO : Il y a des problèmes de rémunération des AESH dans certaines académies (Versailles, Toulouse, Rouen). Les quotités travaillées ne correspondent pas aux quotités payées. A Toulouse, le rectorat l'a reconnu mais refuse à ce stade de verser le non perçu.

MEN : Nous allons étudier les demandes.

Abandon des mesures managériales (évaluations, formations imposées...)

FO : Nous revendiquons l'arrêt des mesures du ministre d'évaluation d'écoles, d'établissements, d'évaluations CP, de formations imposées du type « formations constellations », d'injonctions variées alors que les personnels sont à bout.

MEN : Le ministre a indiqué vouloir maintenir les évaluations CP. Concernant les autres dispositifs, nous avons demandé de la souplesse.

FO : Cette décision ne peut pas être renvoyée aux arbitrages et donc aux pressions locales. Nous demandons une consigne claire d'arrêt de ces mesures et réaffirmons notre demande d'abandon des évaluations CP.

La FNEC FP-FO intervient sur certaines situations particulières, notamment liées au droit syndical. Elle réaffirme son exigence de tenue de toutes les réunions syndicales sans entrave. Elle réaffirme sa demande de réunion des instances de CHSCT M avec un calendrier précis, notamment le CHSCT M sur les conditions de travail des personnels de direction (suite à l'enquête faite par le Rectorat d'Orléans-Tours).

En conclusion, le ministère ne répond pas aux revendications. De fait, le ministère prépare une rentrée chaotique en particulier liée à la suppression des postes. Il reconnaît lui-même que sa réforme organise l'assèchement des concours.

Pour la FNEC FP-FO, c'est inacceptable. La FNEC FP-FO maintient l'intégralité de son cahier de revendications et invite ses syndicats à poursuivre la tenue des réunions et d'assemblées générales pour regrouper les personnels sur les revendications.